



Malveillance ordinaire dans les installations industrielles

L'événement de l'été 2015 à Saint-Quentin-Fallavier en est une terrible illustration : les installations industrielles peuvent être utilisées comme des armes. Cependant, la malveillance ciblant le monde industriel ne prend pas uniquement la forme d'actes de terrorisme. De nombreux accidents trouvent leur origine dans une autre forme de malveillance, qualifiable d'« ordinaire », mais dont les conséquences peuvent être considérables.

En raison des biens et produits qu'ils manipulent ou des nuisances qu'ils génèrent, les sites industriels ont toujours été des cibles de choix pour les personnes mal intentionnées. Globalement, pas moins de 4 % des accidents survenus dans des installations industrielles françaises depuis 1992 et enregistrés dans la base de données du Barpi (Aria) sont imputés à un acte malveillant avéré ou supposé.

Plus de trois de ces accidents sur quatre (77 %) impliquent un incendie. Outre les cas où la mise à feu volontaire constitue le but premier, les cambriolages se

soldent souvent par des incendies lorsque les malfaiteurs cherchent à dissimuler les traces de leur passage. Environ une fois sur deux, il y a pollution de l'environnement. Il s'agit soit de rejets volontaires de matières dangereuses ou polluantes dans le milieu naturel, soit d'émissions de fumées d'incendies. Lorsqu'il y a pollution, les atteintes à l'environnement concernent l'air dans environ 60 % des cas, les eaux superficielles ou souterraines dans 30 % des cas et les sols dans 20 % des cas. Plus de 4 fois sur 5, ces événements ont également des conséquences économiques pour l'entreprise : dommages entraînant des travaux de réparation parfois très lourds, pertes d'exploitation, chômage technique...

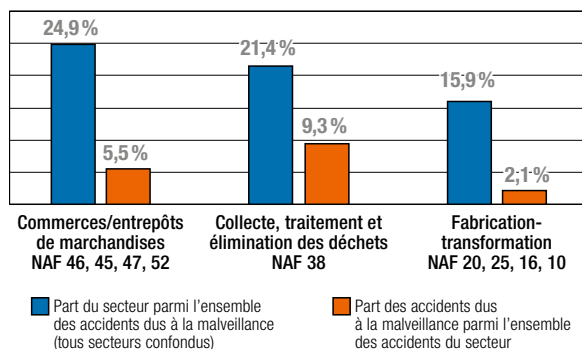
LES CIBLES PRIVILÉGIÉES DES MALFAITEURS

Les malfaiteurs ont des motivations variées (voir les accidents illustratifs page 11) qui les conduisent à agresser ou à s'introduire dans des installations de divers secteurs d'activités. Les commerces de gros ou de détail (garages automobiles, centres commerciaux, stations-service...) ainsi que les entrepôts de marchandises constituent des cibles privilégiées et représentent un quart des installations attaquées.

En 2^e position des cibles favorites se trouvent les installations de collecte et de traitement des déchets. Plus spécialement, les sites possédant des stockages extérieurs ou peu sécurisés : centres de tri, déchetteries, installations de stockage, plateformes de compostage...



▲ Bouteilles de gaz incendiées dans une station-service.



De tels sites sont bien plus vulnérables que les centres de traitement des déchets, comme les usines d'incinération, qui bénéficient d'une meilleure sécurisation. Globalement, 9 % des accidents impactant les activités de gestion des déchets sont liés à la malveillance. Bien plus que pour les autres secteurs !

En 3^e place sur le podium, avec environ un quart des attaques, se trouvent les installations de fabrication-transformation. Industries chimiques, agroalimentaires et manufactures de produits métalliques sont les plus ciblées de cette catégorie.

VULNÉRABILITÉS RÉVÉLÉES PAR LES ACCIDENTS: DES PISTES POUR ÉVITER LES RÉCIDIVES

Qu'elles soient victimes d'un incendie criminel, d'un cambriolage ou d'un déversement volontaire de substance polluante, les installations industrielles prises pour cibles ont en commun des vulnérabilités dans

leurs systèmes de protection. Vulnérabilités dont des personnes mal intentionnées savent tirer profit.

À retenir parmi ces défaillances récurrentes :

- **Un entretien des clôtures et un contrôle d'accès insuffisants**

De nombreux sites souffrent de clôtures en mauvais état, voire totalement absentes. Parfois, la clôture est présente mais de mauvaises pratiques d'exploitation empêchent le fonctionnement normal des dispositifs anti-intrusion. Par exemple, le positionnement d'équipements le long de la clôture peut neutraliser le fonctionnement du faisceau des cellules anti-intrusion. Plusieurs accidents révèlent ainsi des défaillances criantes au niveau du contrôle d'accès, rendant possible une intrusion dans des locaux renfermant des produits dangereux.

- **L'absence de surveillance des sites en période « hors activité »**

Les intrus choisissent souvent la nuit, les périodes de fermeture ou d'arrêt temporaire des installations pour s'y introduire. L'absence de gardiennage ou d'autre mode de surveillance pendant ces phases est une erreur courante, en particulier dans le secteur de la gestion des déchets.

- **Les sites fermés non mis en sécurité**

Les sites désaffectés, abandonnés après une liquidation ou une cessation d'activité sont des cibles de choix pour les pilleurs. En effet, des produits ou marchandises de valeur sont parfois maintenus en place après l'arrêt complet de l'exploitation. L'absence de surveillance et de mesures de protection contre l'intrusion laisse la voie libre aux personnes mal intentionnées. Une configuration rencontrée dans l'ensemble des secteurs d'activités.

- **Des équipements vulnérables mal protégés**

Les exploitants négligent parfois la protection →

DES MOYENS D'ACTION ET TRACES DE PASSAGE RECONNAISSABLES

En fonction de l'installation ciblée et de la motivation des malfaiteurs, les moyens employés diffèrent. S'ils restent généralement simples, ils se révèlent fort « efficaces ». Quelques exemples :

- > projection d'une voiture bélier contre un entrepôt de marchandises pour le cambrioler ;
- > jet de cocktail molotov dans une installation de stockage pour y déclencher un incendie ;
- > ouverture des vannes d'une cuve de stockage de produits chimiques pour initier une pollution ;
- > inflammation de bouteilles de gaz dans une station-service.

Ces méthodes laissent derrière elles des indices et traces fort utiles au moment de l'enquête (portails fracturés, clôtures découpées, objets incendiaires tels que des bidons d'essence vides laissés sur place...). Des éléments tels que la présence de foyers d'incendie multiples et simultanés ou encore la découverte d'une réserve d'eau incendie préalablement vidée permettent également d'exclure une origine accidentelle.



▲ Grillage découpé par des intrus.

À CHAQUE ATTAQUE MALVEILLANTE, SA MOTIVATION

La malveillance est souvent la manifestation d'une violence « gratuite » par pure volonté de nuire. Cependant, selon sa spécialisation, chaque installation industrielle attire également des malfaiteurs aux motivations bien particulières. Petit tour d'horizon illustré des cas les plus courants.

Objectif **Dérober des matières ou objets à valeur commerciale**

Métaux, hydrocarbures, denrées diverses... tous les produits à valeur commerciale sont convoités. Dans l'industrie chimique, certaines substances aux propriétés particulières (par exemple substances explosives) attirent également les malfaiteurs.

22 décembre 2005, Heudebouville (Eure)
 Un groupe armé, composé de deux hommes et une femme, vole 1 280 kg de poudre d'aluminium dans une usine de

fabrication d'encre métalliques pour emballages après avoir neutralisé le gardien de l'entreprise. La police diligente une enquête.

Objectif **Manifester un mécontentement dans le cadre de problèmes d'acceptation locale**

Une situation rencontrée fréquemment dans le secteur des déchets, dont les installations peuvent engendrer des nuisances pour le voisinage (nuisances visuelles, olfactives, sanitaires...). Mais des cas sont également rencontrés dans d'autres secteurs d'activités.

22 juillet 2001, Turny (Yonne)
 Dans une scierie, un tuyau d'alimentation d'un groupe électrogène est entaillé à la sortie d'une cuve de fioul. Les 3000 l de fioul contenus

dans la citerne se répandent sur le site et dans un fossé voisin. L'exploitant répand de la sciure pour absorber le produit. Les pompiers installent un barrage de paille pour éviter que le fioul n'atteigne un cours d'eau. Plusieurs autres actes de malveillance avaient été commis dans le mois précédent. Des problèmes de relations avec le voisinage en seraient à l'origine. L'exploitant va déménager son activité sur un autre site.

Objectif **Se débarrasser d'objets/produits encombrants ou dangereux**

Une problématique plutôt spécifique aux installations de gestion des déchets, exutoires de choix pour des dépôts en tout genre.

22 septembre 2010, Nice (Alpes-Maritimes)
 En utilisant une pelle mécanique, un agent d'une déchetterie provoque l'explosion d'un détonateur abandonné dans les encombrants. Les démineurs de la sécurité civile en récupèrent 169 autres et les détruisent dans une carrière proche.

Objectif **Manifester dans le cadre de conflits sociaux personnels (désaccord employé-employeur, vengeance post-licenciement...) ou collectifs (grèves, manifestations)**

21 janvier 2010, Miserey-Salines (Doubs)
 Un salarié en conflit avec son employeur s'introduit vers 21 h 30 dans son entreprise de traitement de surfaces, détériore des machines, met le feu à des cartons et des palettes avant de voler un véhicule. L'incendie est éteint par les secours publics.

17 juillet 2000, Givet (Ardennes)
 À la suite d'un conflit social avec leur employeur pour cause de liquidation judiciaire, 153 salariés licenciés, qui occupent une filature de viscosse, déversent

5000 l d'acide sulfurique et des colorants dans un ruisseau traversant l'usine et se déversant dans la Meuse. Les pompiers parviennent à contenir la pollution avant qu'elle n'atteigne la rivière. Un protocole de fin de conflit est signé le 21 juillet.



◀ Pollution volontaire d'un cours d'eau lors d'un conflit social.

Des actes malveillants peuvent aussi avoir lieu dans le cadre d'une crise sociale de grande ampleur sans lien direct avec l'installation industrielle ciblée. Par exemple, des accidents sont survenus dans le contexte des violences urbaines généralisées à Villiers-le-Bel en 2007.

> Indices accidents

Matières dangereuses relâchées Conséquences humaines et sociales Conséquences environnementales Conséquences économiques

Pour en savoir plus, consultez la synthèse « Accidentologie sur les actes de malveillance dans les installations industrielles » élaborée sur la base de l'analyse de 850 accidents et disponible sur le site Internet Aria dans la rubrique « Synthèses par thème ».

d'équipements ou de matières vulnérables. Premier exemple : celui des stockages en extérieur. Que ce soit dans le secteur des déchets ou dans les activités de production/commerce, ces stockages sans protection bâtie sont fréquemment pris pour cible. La problématique est identique pour les stockages situés en limite de propriété, à proximité des murs d'enceinte, qui peuvent ainsi être approchés sans attirer l'attention. Globalement, se pose la question de l'implantation géographique des installations. Isolées en rase campagne, elles peuvent parfois être attaquées sans attirer l'attention. C'est également le cas des sites très étendus et donc difficiles à surveiller et à clôturer intégralement. Mais, même dans des endroits *a priori* très fréquentés, certaines zones souffrent parfois d'une surveillance

insuffisante. Ainsi, réserves et stocks des supermarchés sont souvent la cible de vols.

• **Des lanceurs d'alerte et des retours d'expérience insuffisamment pris en compte**

De nombreux exemples révèlent une prise en compte insuffisante de certains signes annonciateurs tels que l'occurrence sur une courte période et dans un périmètre restreint de plusieurs incendies similaires. Les leçons des événements passés ne sont pas non plus toujours utilisées à leur juste valeur. Certaines installations connaissent ainsi des récurrences d'actes malveillants, alors qu'une vigilance renforcée et la mise en œuvre de certaines mesures correctives auraient probablement permis de les éviter.

À chacune de ces vulnérabilités correspondent des mesures préventives, techniques ou organisationnelles. Leur mise en œuvre doit permettre de progresser vers plus de sûreté pour les installations industrielles. ■

Pauline Arama

Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

SECURISEZ VOS ECHELLES FIXES !
PROTEGEZ VOS ACCES



- Limiter l'accès aux zones de danger au seul personnel habilité
- Protéger votre site des actes de malveillance
- Interdire l'accès au public

Version acier galvanisé et aluminium
Verrouillage cadenas ou serrure

Matériel adaptable sur tous types d'échelles.
Disponible sur stock

Système à fermeture automatique. Peut être aussi utilisé en l'absence de secours

**COUTIER INDUSTRIE, Parc d'activités Unicom - Rue Ampère
57970 BASSE-HAM**
www.coutier-industrie.fr
Stéphanie ANDRE ☎ 03 82 86 84 00
✉ coutierindustrie@coutier-industrie.fr

TOITURES
MACHINES
PONTS ROULANTS
GALERIES TECHNIQUES
PORTIQUES
SIGNALISATION ROUTIERE
RESERVOIRS
SILOS
MÂTS D'ÉCLAIRAGE
PYLONES

Matériels conformes aux normes **NF E 85-012 et EN 14122-4**

Formulaire permis de feu
pour une prévention renforcée



Le bloc de 100 triplicatas autocopiants – 55 € TTC

www.cnpp.com/boutique-editions
editions@cnpp.com



CNPP | Prévention et maîtrise des risques